

RAPPORT D'ACTIVITÉS

20
25

Association romande
pro mente sana

Mot de la Présidente

"La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent".
Albert Einstein (ou pas)

Les statistiques montrent qu'une personne sur quatre est susceptible d'être confrontée à une situation de handicap psychique.

Ce rapport annuel 2025 de l'association marque une étape charnière, définie par une transformation structurelle profonde et une endurance créative notable face aux défis institutionnels. L'année a concrétisé les ambitions de 2024, aboutissant à une stabilisation interne et à un dynamisme retrouvé.

Une restructuration interne audacieuse

L'organisation a finalisé sa mue en abandonnant un modèle hiérarchique jugé obsolète au profit d'une direction collégiale. Cette gouvernance horizontale s'articule autour de trois pôles stratégiques équilibrés : le psychosocial, le juridique et l'Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie. Depuis juillet 2025, le recrutement d'un responsable de pôle psychosocial a permis de compléter cette équipe de direction. Cette nouvelle synergie favorise une approche transversale et subtile du handicap psychique. Parallèlement, la réactivation des fonctions administratives et de communication a stabilisé la gestion quotidienne, libérant ainsi des ressources pour le plaidoyer et la défense des droits.

Engagement et gouvernance renouvelée

En cohérence avec ces changements opérationnels, les statuts de l'association ont été mis à jour. Le comité a été renouvelé et se compose désormais de membres activement engagés dans la lutte contre la stigmatisation et les discriminations liées au handicap et à la maladie psychiques. Ce nouveau souffle s'appuie sur le travail de l'équipe précédente, dont la gestion durant les périodes de transition a permis de transmettre une structure pacifiée. L'action de l'association reste fermement ancrée dans le respect de la Convention sur les droits des personnes handicapées (CDPH), moteur de ses revendications pour une société plus inclusive et moins normée.

Un bilan opérationnel robuste

Sur le terrain, les résultats sont en progression. Malgré une vacance partielle au pôle psychosocial, le volume de conseils juridiques et psychosociaux a augmenté. L'association a maintenu une présence forte dans les instances décisionnelles nationales et cantonales. Ses interventions ont porté sur des enjeux critiques : accès aux rentes AI, école inclusive, aménagement des études, lutte contre la contrainte et protection des données de santé. Son expertise est reconnue dans le domaine de la formation certifiante des pair·es praticien·nes en santé mentale et celle de futur·es professionnel·les de la santé, du social et du droit. L'association conclut ainsi l'année 2025 avec un optimisme réaliste, prête à relever les défis futurs.

Remerciements

Une association a besoin de forces vives ; nous avons la chance de disposer de membres de comité bénévoles engagés et d'une équipe de professionnelles inspirante. Je profite de l'occasion pour les remercier chaleureusement. Je remercie également la précédente présidence et son équipe qui a permis à l'association de traverser les turbulences passées avec sérénité. Mes remerciements s'adressent également aux personnes qui nous témoignent toute leur confiance en s'adressant à PRO MENTE SANA association romande.

Uzma Khamis Vannini
Présidente

Rapport de performance de l'exercice 2025

Forme juridique et activité

L'association romande Pro Mente Sana est une association à but idéal, au sens des art. 60 et suivants du code civil dont le siège est dans le canton de Genève. Elle a pour but la promotion et la défense des intérêts et des droits généraux des personnes en situation de handicap psychique.

L'association est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale par décision du Conseiller d'État en charge du Département des finances du canton de Genève du 15 février 2008 à partir de la période fiscale 2006 et pour une durée de 10 ans. Cette décision a été prolongée le 9 novembre 2016 pour une durée indéterminée.

En 2023, l'association a reçu la certification Zewo valable jusqu'au 31 décembre 2025. Le label de qualité Zewo atteste que l'association utilise les dons de manière efficace et conforme aux buts statutaires.

Organisation de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée générale ;
- b) le comité ;
- c) le secrétariat ;
- d) l'organe de révision.

a) L'assemblée générale

Les attributions de l'assemblée générale sont :

- L'élection de la présidence de l'association ;
- La désignation des membres du comité ;
- La désignation de l'organe de contrôle ;
- La ratification des missions et activités proposées par le comité ;
- L'approbation des budgets et des comptes de l'association ;
- La fixation de la cotisation annuelle ;
- La révision des statuts et la dissolution de l'association conformément aux statuts ; L'admission des nouveaux membres et l'exclusion des membres ayant contrevenu aux buts de l'association.

b) Le comité

Le comité est composé d'une présidence et de 4 à 10 membres élu·es par l'assemblée générale à la majorité des membres présent·es. Ils et elles sont élu·es chaque année pour une durée de 12 ans d'affilée. En cas de vacance, en cours de mandat, le comité peut se compléter par cooptation jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Les collaborateur·ices de l'association peuvent participer, et au moins un·e représentant·e de la direction participe avec voix consultative, aux délibérations du comité.

Les attributions du comité sont :

- L'élection d'une vice-présidence et d'un·e trésorier·ères ;
- L'engagement et la révocation du personnel et de la direction ;
- L'établissement des cahiers des charges et la fixation des responsabilités attribuées au personnel ;
- L'élaboration et la mise à jour des missions et activités de l'association ;
- L'exécution et l'application des décisions de l'Assemblée générale
- La constitution de commissions ad hoc pour l'étude de problèmes particuliers ; La recherche de nouveaux membres et de moyens financiers.

Membres du comité au 31 décembre 2025

Présidente:

- KHAMIS VANNINI Uzma, titulaire du brevet d'avocat, médiatrice et députée au Grand Conseil genevois.

Vice-président:

- CORONADO Fabien.

Trésorier:

- HIMMELBERGER Rolf, militant spécialisé dans les questions juridiques, membre d'honneur.

Autres membres du comité:

- POULIOT-MORNEAU Denis, maître d'enseignement HES et ergothérapeute.
- Dre PRAZ Anne-Françoise, professeure honoraire d'histoire contemporaine à l'Université de Fribourg.
- SAVARY Jean-Félix, directeur de la Haute Ecole de Travail Social à Genève.
- Dr SCHNEEBERGER Frédéric, psychiatre et psychothérapeute ainsi que docteur en sciences humaines et sociales de la médecine et de la santé.
- Dr SPINLER Olivier, psychiatre et psychothérapeute.
- Dre STUCKI Virginie, professeure associée HES et ergothérapeute.
- WAINWRIGHT Patricia, psychologue et consultante en santé mentale.

c) Le secrétariat

Le secrétariat a compris 9 personnes à temps partiel en 2025 :

- GUMY Christel, Dre en histoire des sciences et de la médecine, responsable de l'Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP) et membre du collège de direction à 70 %.
- HATAM Shirin, juriste, LL.M., titulaire du brevet d'avocat, responsable du pôle juridique et membre du collège de direction à 70 %.
- BUCHS Alexandre, responsable du pôle psychosocial et membre du collège de direction à 70 %, à partir du 1^{er} juillet.
- STREDA Joseph, responsable administratif et financier à 40 % jusqu'au 31 mai.
- CLAVIEN Mireille, responsable administrative et communication à 40 % à partir du 1^{er} juin
- VERNAY Olivia, Dre en sciences de l'éducation, collaboratrice de recherche, experte par expérience à l'Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie à 40 %.
- LAURENCON Maité, psychologue FSP, conseillère psychosociale remplaçante jusqu'au 30 juin.
- TALLANT Manon, doctorante en sciences de l'éducation, transcriptrice à 10 % pour l'ORCEP de juin à novembre.
- CAVICHILOLO Christian, comptable à 10 %.

d) L'organe de révision

La fiduciaire Favre révision S.A. à Lausanne a vérifié que la gestion et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales, aux directives cantonales, aux buts de l'association, ainsi qu'aux directives Swiss GAAP RPC.

Système de contrôle interne et évaluation des risques

Un rapport décrivant le système de contrôle interne et une évaluation des risques a été rédigé et donné à la connaissance de l'organe de révision.

Relations avec la Fondation suisse Pro Mente Sana

L'association romande Pro Mente Sana et la Fondation suisse Pro Mente Sana sont deux personnes morales distinctes, juridiquement séparées. Leurs relations font l'objet d'une convention de collaboration. Des discussions sont en cours entre les deux entités afin de déterminer leurs relations futures et le droit de l'association romande à conserver son nom.

Un sous-contrat de prestation, relatif à la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales, lie également la Fondation suisse Pro Mente Sana et l'Association romande Pro Mente Sana. Il a été établi pour l'année 2025 puis pour les années 2026 à 2027.

Comptes de l'association

Les comptes annuels révisés complets sont publiés sur notre site internet.

Missions et prestations fournies

Pro Mente Sana défend les droits et les intérêts des personnes en situation de handicap psychique. Elle défend leur droit à l'intégration sociale et professionnelle ainsi qu'au respect de leur liberté personnelle. Elle conseille et diffuse des informations variées pour permettre le dialogue entre personnes concernées, proches et professionnel·les. Elle lutte contre les préjugés, la discrimination et l'exclusion. Elle promeut, dans l'opinion publique, une meilleure compréhension à l'égard des personnes souffrant d'une maladie ou en situation de handicap psychique.

Le pôle juridique et le pôle psychosocial de Pro Mente Sana ainsi que l'Observatoire romand de la contrainte (ORCEP) en psychiatrie ont fourni les prestations suivantes :

- **Conseils juridiques** : informations sur le droit et les démarches possibles ; conseils sur les procédures et les voies de recours ; orientation vers des avocats, des permanences juridiques ou des organismes spécialisés offrant des ressources juridiques utiles. Ces conseils sont en particulier délivrés dans les domaines suivants : hospitalisations et traitements, assurances sociales, droit du travail, droit de la famille. La permanence répond à tout problème juridique en lien avec les maladies ou le handicap psychique.
- **Conseils psychosociaux** : prestation de première ligne, centrée sur l'accueil, l'écoute et l'analyse de situations de souffrance psychique. La permanence répond aux questions liées au handicap psychique, à la santé mentale et à leurs impacts sur la vie sociale ; elle fournit une information ciblée sur les dispositifs et ressources disponibles en Suisse romande. La permanence soutient les personnes dans la clarification de leurs besoins, elle les oriente vers des ressources adaptées (réseau santé-social, entraide, structures spécialisées, etc.) et les conseille dans les démarches à entreprendre. Cette prestation vise à faciliter l'accès au réseau, à prévenir les ruptures de parcours et à renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées.
- **L'Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP)** : donne la possibilité aux personnes concernées de déposer leur expérience de la contrainte en psychiatrie par questionnaire et/ou au cours d'un entretien. Il constitue au fil du temps les Archives de l'expérience de la contrainte en psychiatrie. La phase pilote de ce projet (2024-2026) est financée grâce au soutien des organes genevois et vaudois de la Loterie romande, des cantons de Genève et Vaud ainsi que d'une fondation privée vaudoise. En 2025, PMS a pérennisé cette prestation et établi l'ORCEP comme troisième pôle de l'association.
- **Information et sensibilisation** : mise à jour régulière des sites internet de PMS et de l'ORCEP ; publication régulière d'un bulletin d'information électronique (Infolettre), de brochures ou dépliants d'information à destination des personnes concernées ou de leurs proches ; diffusion de la jurisprudence fédérale utile à la défense des personnes concernées ; participation à diverses manifestations ; tenue de cours et conférences destinés tant aux professionnel·les qu'aux personnes concernées et leurs proches.
- **Défense d'intérêts** dans tous les chantiers législatifs et les politiques institutionnelles qui ont trait à la santé mentale ou touchent, même indirectement, les personnes atteintes de maladie ou en situation de handicap psychique : lobbying, réponses à des procédures de consultation, participation à des groupes de travail et à des commissions.

- **Encouragement à l'entraide et au pouvoir d'agir** : offre de coordination et de conseils à l'intention des organisations d'entraide de patient·es ou de proches, soutien aux personnes concernées représentant des intérêts dans des groupes de réflexion et/ou de pression, des commissions étatiques ; cours dispensés à des personnes en situation de handicap psychique.

Objectifs généraux

Les objectifs généraux de 2025 étaient de réorganiser et pérenniser la structure de l'association afin d'avoir plus de forces pour effectuer les prestations décrites dans la section précédente et de mettre à long terme moins de ressources dans les nécessaires exigences administratives. La nouvelle organisation nous a permis d'augmenter le temps de travail du pôle psychosocial tout en repourvoyant les postes administration, communication et comptabilité sans modification de nos subventions. En dépit d'un sous-effectif jusqu'au milieu de l'année, nous avons pu offrir nos prestations conformément à nos contrats de prestations avec l'OFAS et les cantons de Genève et Vaud.

Conseils juridiques et psychosociaux

Les conseils juridiques et psychosociaux sont dispensés par des professionnel·les, principalement par téléphone et par courriel, au cours de permanences qui sont ouvertes 9 heures par semaine. Ils ont pour vocation d'informer et d'orienter mais non pas d'offrir un suivi ou de répondre à des urgences. Les conseiller·ères ne sont pas remplacé·es en cas de maladie ou de vacances. Les permanences sont l'occasion de toucher de près aux difficultés rencontrées par les personnes concernées et de nourrir ainsi des actions plus collectives ou d'offrir des informations pertinentes à un large public. Le nombre de conseils peut varier légèrement d'une année à l'autre mais, dans l'ensemble, il augmente régulièrement depuis la création des conseils il y a plus de 20 ans. Il faut néanmoins relever qu'en 2025, le conseil psychosocial a diminué ses prestations du fait que le poste n'a pas pu être repourvu rapidement et complètement après le départ en retraite de la conseillère psychosociale en septembre 2024. Une solution intermédiaire, qui avait une moindre amplitude d'ouverture, a pu être mise en place afin de maintenir la ligne de conseils psychosociaux vivante avant l'engagement du responsable du pôle psychosocial en juillet 2025. Cette situation a été de ce fait conjoncturelle et passagère. Relevons à cet égard que l'ensemble des deux conseils a augmenté de cinq unités en 2025 par rapport à 2024. La hausse du nombre de conseils juridiques a compensé la baisse du nombre de conseils psychosociaux liée à la vacance du poste, mais les chiffres remontent en 2026. D'autre part, l'augmentation progressive des conseils longs indique une complexification des situations accompagnées.

Conseils juridiques	2022	2023	2024	2025
Nombre de conseils dont :	686	672	653	755
-durée du conseil jusqu'à 20 min. -durée	320	364	250	307
du conseil de 21 à 60 min. -durée du	258	294	381	415
conseil au-delà de 60 min.	8	14	22	33

Conseils psychosociaux	2022	2023	2024	2025
- Nombre de conseils dont :	552	584	489	392
-durée du conseil jusqu'à 20 min -durée	324	386	262	186
du conseil de 21 à 60 min -durée du	212	183	210	180
conseil au-delà de 60 min	16	15	17	26

Information et sensibilisation

Cours, conférences et ateliers

Pro Mente Sana a dispensé 20 cours, ateliers et conférences aux hautes écoles, aux associations professionnelles, syndicats ainsi qu'aux personnes concernées dans leurs lieux de vie, de travail ou d'occupation. Notre offre s'adapte à toute demande portant sur les droits, les intérêts et la défense des personnes en situation de handicap psychique.

Au **niveau suisse** un cours a été dispensé sur la santé psychosociale dans l'entreprise : la prise en charge et les outils juridiques pour le syndicat SEV.

Dans le canton de **Genève**, PMS a travaillé à trois reprises avec le Collège de rétablissement (deux cours sur les traumatismes et une soirée atelier sur la stigmatisation), dispensé un cours à la HETS GE sur la mise en œuvre des droits sociaux et participé à une table ronde sur le thème de l'antipsychiatrie et les droits des patient-es entre 1972 et 1989.

Dans le canton de **Vaud**, l'association a animé deux ateliers sur la confidentialité dans le travail social à la HETSL. L'ORCEP a tenu ses permanences à deux reprises aux ateliers de réhabilitation de Cery, ainsi qu'à la Fondation de l'Orme. L'ORCEP a, également, organisé deux ateliers collectifs à la HETSL. Il a donné à des étudiant-es en soins infirmier le cours Contrainte en psychiatrie : construire une perspective critique à partir de l'expérience des usager-ères à la Haute école de santé Vaud (HESAV). Il est également intervenu au colloque international Voix sous dossier dans le cadre du festival art et science Symptomana à l'Université de Lausanne.

À **Neuchâtel** nous avons donné le cours Contrainte en psychiatrie : construire une perspective critique à partir de l'expérience des usager-ères à l'Institut du droit de la santé (IDS) de l'Université de Neuchâtel. L'ORCEP a donné une conférence au Congrès bisannuel de l'Association neuchâteloise d'accueil et d'action psychiatriques (ANAAP) « Des voies minoritaires du vivre ensemble sont-elles possibles ? ».

En **Valais** l'ORCEP a présenté ses activités et a tenu une permanence à l'Association valaisanne d'entraide psychiatrique (AVEP) à deux reprises, à Sion et à Monthey.

Production de contenus

Nous publions, collectons et diffusons régulièrement des informations destinées à permettre aux personnes en situation de handicap psychique de prendre plus de pouvoir sur leurs vies en toute connaissance de cause. Nous nous efforçons également de porter les voix des personnes concernées auprès d'un large public.

Le site internet

En 2025, PMS a rénové son site internet. Le but était de permettre un accès clair et efficace à l'information et à nos prestations. Ce site est actualisé et nourri régulièrement.

L'Infolettre

Six Infolettres ont été diffusées qui, en plus d'informer sur les actualités de PMS, contenaient notamment des renseignements utiles aux personnes concernées sur la protection des données, le droit du travail, le déroulement des expertises AI, les mesures d'observation de l'AI, le droit aux prestations complémentaires, la curatelle, l'effet de la phase maniaque sur la capacité de discernement, la compensation des désavantages liés au handicap psychique dans l'aménagement des études ou encore le libre choix du médecin dans le cadre de la LAMal. Les Infolettres sont publiées sur notre site.

La Lettre de PMS

La Lettre de PMS propose des articles fouillés mais accessibles à un large public. 2025 a vu paraître **deux numéros de La Lettre** consacrés pour l'un à une analyse critique de la compliance et pour l'autre à la prise en charge insuffisante des risques psychosociaux au travail. [La Lettre de Pro Mente Sana](#) est accessible en ligne sur notre site et est envoyée en format papier gratuitement à nos membres.

Brochures thématiques

PMS propose **18** brochures thématiques à [télécharger sur notre site internet](#). **12** titres sont également disponibles en format papier et peuvent être commandés. En 2025, nous avons diffusé **10'413** brochures auprès d'institutions, de cabinets professionnels, d'associations ou des personnes privées (8'699 envois postaux et 1'714 téléchargements).

Archives de l'expérience de la contrainte en psychiatrie

L'ORCEP documente les pratiques psychiatriques et celles d'autres organismes d'assistance du point de vue des personnes usagères ou en situation de handicap psychique. Les Archives de l'expérience de la contrainte ainsi créées réunissent, après deux ans d'activité, **62 dossiers**. Le but est de collectiviser les savoirs issus de l'expérience afin d'identifier et de dénoncer les situations de déni de droit, d'abus de pouvoir et de violence qui peuvent jaloner les parcours de soins, de demande d'aide ou d'accès aux prestations sociales. La diffusion et la valorisation de ces savoirs doit favoriser des pratiques de soins et d'assistance respectueuses des droits fondamentaux et lutter contre les discriminations validistes. Les Archives de la contrainte en psychiatrie sont consultables sur rendez-vous et selon les conditions définies par les personnes depositaires à des fins de recherche, de formation et dans l'intérêt d'association du domaine de la santé mentale. Pour plus d'informations, voir le site de l'[ORCEP](#).

Bibliothèque en ligne de l'ORCEP

L'ORCEP effectue une veille informationnelle sur la question de la contrainte en psychiatrie en Suisse romande. Le résultat de cette veille est consultable dans la [bibliothèque en ligne de l'ORCEP](#). Elle répertorie des productions de natures diverses : récits, travaux académiques, articles, textes et rapports législatifs, expositions, sites internet, etc. Elle permet à un large public d'accéder à plus de **250 références** et d'aborder cette thématique selon des perspectives multiples.

Veille de la jurisprudence fédérale favorable à la personne concernée

En 2025 **15 jurisprudences fédérales** ont été résumées, commentées, diffusées et [mises en ligne](#).

Publications diverses

Nous avons été cités à **dix reprises dans les médias**.

Nous avons publié **un article** concernant les placements forcés sur le site de humanrights.ch ainsi que **deux rapports** sur les savoirs expérientiels recueillis par l'ORCEP suivi de recommandations pour le DSAS (VD).

Défense d'intérêts et travaux spécifiques

Nous avons été en contact avec l'ASSM à propos des directives sur la contrainte ainsi qu'avec plusieurs parlementaires, partis politiques, syndicats et universités pour initier ou étayer des actions favorisant les droits et intérêts des personnes dont le handicap psychique entrave la pleine participation à la société. Ces activités ont touché notamment au droit de vote et au droit à l'éducation.

Pro Mente Sana se fait entendre dans les **procédures de consultation**, par des prises de position sur des projets de loi et des rapports officiels. L'association peut aussi être consultée en tant qu'experte pour participer à des groupes de travail institués par les autorités ou les administrations.

Cette année, nous avons réagi collectivement avec Insieme, Agile et Inclusion handicap, à la position de la Commission nationale d'éthique admettant la stérilisation des personnes incapables de discernement et nous nous sommes positionné·es contre la proposition de la conférence des offices AI de limiter l'accès aux rentes des jeunes.

Sur le **plan national**, nous avons pris part à la campagne internationale de refus du protocole à la convention d'Oviedo, qui amoindrirait les droits garantis par la CDPH aux personnes placées à des fins d'assistance et participé aux travaux de TA-Swiss sur l'utilisation des données de santé dans la détection précoce, la prévention et la recherche en apportant le point de vue, souvent négligé, du caractère mouvant des diagnostics psychiatriques, de la consécutive difficulté de maniement de ces données pour la recherche ainsi que des risques accrus en matière de confidentialité. Nous avons poursuivi nos travaux en vue d'empêcher la stérilisation de personnes incapables de discernement avec d'autres associations nationales.

Dans le domaine de l'accessibilité aux études supérieures pour les personnes en situation de handicap psychiques nous sommes intervenu·es auprès de toutes les universités et hautes écoles afin que les aménagements raisonnables exigées par la CDPH soient sérieusement mis en œuvre.

Sur le **plan régional**, Pro Mente Sana a été active à Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais par le biais de l'ORCEP qui y a présenté nos activités dans diverses associations d'entraide destinées aux personnes en situation de handicap psychique. Nous avons également travaillé à ce que l'accès à une personne de confiance durant un placement à des fins d'assistance devienne effectif dans les cantons de Vaud et Genève. Nous nous entretenons régulièrement avec des étudiant·es désireux·ses d'affiner leurs perceptions du handicap psychique dans leurs travaux ou présentations.

À **Genève**, Pro Mente Sana est restée partenaire des autorités notamment en participant activement à la Semaine de la santé mentale et ainsi qu'aux Rencontres pluriannuelles des associations de patient·es et de proches avec le Département de psychiatrie de l'hôpital de Belle-Idée (HUG). Nous avons également participé au dernier atelier collaboratif organisé par le Département de la cohésion sociale et destiné à repenser la protection de l'adulte pour l'avenir.

Nous avons pris position sur l'avant-projet de loi sur le droit à l'alimentation ainsi que sur l'avant-projet de loi sur la commission de surveillance des professions de la santé et participé au lancement de l'initiative « tous ensemble à l'école » en faveur d'une école véritablement inclusive.

Nous sommes intervenu·es sur le respect du choix du médecin par les personnes résidant en foyers, sur les frais d'ambulance des personnes ramenées à l'hôpital lorsqu'elles ont quitté les lieux au cours d'un PAFA ; nous avons été amené·es à défendre résolument la participation effective des membres d'associations se vouant statutairement à la défense des droits des patient·es à la Commission du secret professionnel.

Nous avons participé à la Journée mondiale de la santé mentale à la Comédie de Genève avec tous les acteur·ices du réseau genevois et au Forum carrière de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE).

À cela s'est ajouté le travail habituel avec les acteur·ices du réseau genevois afin de développer les activités de l'ORCEP et de proposer nos compétences notamment dans le domaine du respect de la sphère privée des usager·ères. Avec le collège de rétablissement (CR), qui naquit de notre initiative avant de prendre son envol, nous avons travaillé à l'élaboration d'une semaine sur la stigmatisation/discrimination et animé un atelier sur cette question.

Nous avons organisé une journée portes ouvertes sur le thème de nos brochures et participé activement à la réflexion menée par la HETS qui identifie les besoins de formations continue en travail social sur la question de la santé mentale.

Dans le canton de **Vaud**

Nous sommes toujours membre actif du Forum handicap Vaud.

Plus généralement, nous sommes intervenu·es sur la question de la prise en charge des frais accessoires du loyer par les prestations complémentaires, sur les lacunes de la brochure sur les PAFA émises par les institutions ainsi qu'auprès du CIVESS pour le rendre attentif à l'existence d'une obligation indirecte de traitement pesant sur les personnes résidant en foyer.

Dans notre activité de plaidoyer nous avons participé à une séance du groupe d'accompagnement de la politique vaudoise de santé mentale et soutenu l'action d'un député sur la question de la santé mentale dans le canton ainsi que la campagne en faveur du droit de vote des personnes sous curatelle de portée générale.

Notre expertise a été sollicitée par les archives cantonales pour un projet d'exposition sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et par une équipe de recherche de l'HEIGVD effectuant un mandat du médecin cantonal sur le recours à la personne de confiance durant un PAFA.

A **Neuchâtel** nous sommes intervenu·es auprès de l'hôpital sur le défaut d'information des personnes en PAFA ; nous avons poursuivi notre partenariat avec l'IDS en particulier autour des questions de contrainte en psychiatrie.

Encouragement à l'entraide et au pouvoir d'agir

Pro Mente Sana a continué à apporter son soutien aux associations d'entraide pour leur permettre de profiler leurs savoirs expérientiels dans la formation des professionnel·les de la santé et dans divers forums actifs dans le domaine de la santé mentale. C'est ainsi que l'association apporte un soutien ciblé aux personnes en situation de handicap qui la représentent dans différentes instances, ou associations ou groupes de pression dans les cantons de Genève et Vaud.

Formation de pair·e praticien·ne en santé mentale (PPSM)

Il n'y a pas eu de cours en 2025, mais notre association, qui a contribué à organiser la formation des PPSM en Romandie en partenariat avec la CORAASP, la HETSL et l'association Re-pairs, n'a pas été inactive pour autant puisqu'elle a participé à diverses manifestations autour de la pair-aidance, à la cérémonie de remise des certificats, à l'événement de la CORAASP sur la pair-aidance professionnelle ainsi qu'au développement de cette formation certifiante, qui va désormais prendre un rythme annuel. Nous continuons à mener, avec nos partenaires, une réflexion sur la nécessaire défense « syndicale » des PPSM engagés par des structures variées pour de très diverses activités.